

10 GEORGE V, A. 1919

L'embargo n'a pas encore été levé excepté dans quelques cas isolés où il s'agit de pays neutres, mais nous nous attendons à obtenir, avant que le mois ne soit passé, quelques éclaircissements pour les expéditions aux Etats-Unis. Nous avons en ce pays plusieurs demandes, mais nous avons les mains liées par les restrictions imposées par le gouvernement. Vous pouvez vous rendre compte par ce qui précède, et vous faire une idée par les brins de choix que nous vous expédions, des conditions du commerce ici. Notre propre marché domestique ne pourra pas, lorsque le marché sera mieux approvisionné de laines, maintenir les prix à leur présente limite.

En attendant, le ton de votre lettre nous indique fort bien le cas que vous faites de notre appréciation.

Veillez croire que nous demeurons, avec l'expression de notre amitié et respect,

Vos biens dévoués,

WILLIAM COLLINS & SONS.

APPENDICE 2B.

Télégramme.

BOSTON, MASS., 12 juin 1919.

R. FORBES COMPANY,
Hespeler.

Offre cinquante ou cent mille, pesanteurs Shropshire ordinaire, quatre-vingt-huit cents, livraison à Hespeler, livraison dans trois mois. Vous sera-t-il possible d'être à Boston d'ici dix jours?

COLLINS,
Parker House, Boston.

APPENDICE No. 3.

SHERBROOKE, QUÉ., 27 juin 1919.

M. V. CLOUTIER,
Secrétaire, comité spécial, coût de la vie,
Chambre des Communes, Ottawa.

MONSIEUR.—Vu que d'autres manufacturiers ont eu le privilège de soumettre des échantillons de drap au comité, accompagnés de leurs prix de vente et des prix de revient, nous vous exposons respectueusement qu'il n'est que juste qu'il nous soit permis d'en faire autant. Nous prenons donc la liberté de vous envoyer ci-joint quelques échantillons de nos draps avec les prix de vente et le prix coûtant tel que nous l'avons calculé marqué sur chaque liste pour l'automne de 1918 et l'automne de 1919, et vous prions de faire soumettre nos échantillons au président et aux membres du comité pour leur étude et examen. Un certain industriel qui s'occupe de la confection de lignes régulières de vêtements, nous informe qu'il lui faut, en moyenne, 3 $\frac{3}{8}$ verges de notre drap pour faire un habillement, et de 2 $\frac{1}{2}$ à 3 $\frac{1}{4}$ verges pour faire un pardessus ou paletot, selon le modèle de façon choisie.